



Ballaigues

Bulletin communal no 124, février 2019

*Mesdames,
Messieurs,*

2019, une année pour reprendre son souffle, une sorte d'année charnière en milieu de législature, une année pour faire le point sur ce qui a été réalisé et ce qui doit encore l'être. Tout au moins une année telle que nous l'avons imaginée, tant il est vrai que la marche en avant des affaires publiques ne s'arrête jamais.

Une pause ne sera néanmoins pas inutile pour digérer le copieux menu proposé en 2018 par les importants travaux de rénovation de l'hôtel de la Croix d'Or : des contraintes énormes, engendrées par le statut historique du vénérable château, son cortège de surprises et imprévus en tous genres, avec pour corollaire un important dépassement du crédit initial. Notre auberge communale ouvrira ses portes pour les fêtes de Pâques, revêtue de ses plus beaux atours et sous la direction d'un chef prestigieux, entouré de son équipe. L'esprit villageois et convivial de l'établissement ne sera pas bradé, il restera sa marque de fabrique. Les murs de la vénérable bâtisse continueront d'entendre et de garder le secret des brèves de comptoir et des vérités énoncées à mi-voix par les habitués des lieux.

Le réaménagement de l'Entrée Est du village avec le carrefour Vieille Route - Chemin du Verger – Grand-rue, ainsi que l'accès à l'usine Dentsply – Sirona deviendra réalité au courant du premier semestre 2019.

La mise en œuvre de la nouvelle fiscalité des entreprises RIEIII, fera l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité, tant il est vrai que ses conséquences seront déterminantes dans la réalisation de futurs projets ou dans leur ajournement.

Les taux d'intérêts très attrayants pratiqués aujourd'hui ne doivent pas nous faire oublier les échéances de remboursement qui arrivent inexorablement un jour. Un proverbe latin ne dit-il pas « contracte une dette à rembourser à Pâques et tu trouveras le carême bien court ».

La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2019 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.

Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay

GREFFE MUNICIPAL

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12

E-mail: greffe@ballaigues.ch

Le bureau du Greffe municipal
est ouvert comme suit :

Tous les jours

de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

sauf le lundi matin,

le mercredi et le vendredi après-midi

CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12

E-mail :

controlehab@ballaigues.ch

Le bureau du contrôle des habitants et police des
étrangers est ouvert comme suit :

du mardi au vendredi

de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30

(fermé le lundi toute la journée

et le vendredi après-midi)

BOURSE COMMUNALE

Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12

E-mail : bourse@ballaigues.ch

Le bureau de la bourse communale est ouvert
comme suit :

Le mardi

de 10h à 12h et de 14h à 16h

En cas de nécessité en dehors des jours et des heures
d'ouverture indiqués, chacun peut demander un
rendez-vous par téléphone.

VOIRIE, EAUX ET BATIMENTS

Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16

M. Michel Tharin 079/324.53.53

E-mail : voirie@ballaigues.ch

BUREAU DE VOTE

Lors de chaque votation, le bureau de vote est
ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire
suivant :

le dimanche de 10 heures à 11 heures

Chaque électeur peut aussi voter **par**
correspondance au moyen du matériel reçu à
domicile qui est le seul valable.

Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux

sont prévus aux dates suivantes, soit les :

10 février - 17 mars – 7 avril - 19 mai – 20 octobre

10 novembre - 24 novembre

DECHETTERIE COMMUNALE

DE LA POUET ADZE

Route des Cernys

Tél. du surveillant 079/130.46.20

ou 021/565.65.17

La déchetterie est ouverte comme suit :

le mercredi de 09h à 12h

et également pour une saison, à l'essai,
durant l'heure d'été, soit : à partir du
mercredi 3 avril au mercredi 23 octobre
de 17h à 19h,

le vendredi de 13h30 à 17h

le samedi de 9h à 12h30

(fermeture aux dates suivantes :

19 avril 2019, Vendredi-Saint

mercredi 25 décembre 2019

mercredi 1er janvier 2020)

En application des dispositions légales, les feux de
déchets ne sont plus pratiqués.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de
verre (verrerie, vitrines), terre, pierre, sable, gravats,
résidus de revêtement routier (asphaltes), mortier
de ciment, briques (terre cuite, ciment, isolants),
tuiles, carrelage, plâtre, céramique, porcelaine, laine
de verre, laine de pierre, **doivent être acheminés sur**
une décharge contrôlée pour matériaux inertes.
Suite à une nouvelle directive, nous vous informons
que le fibrociment Eternit doit être soigneusement
emballé et acheminé de la même manière que les
matériaux mentionnés ci-dessus.

La décharge contrôlée pour matériaux inertes la plus
proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**; elle est
ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à
17h. Seules les petites quantités seront encore
tolérées dans une benne prévue à la déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les
bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou
d'un permis de construire devront être éliminés par
les intéressés par la filière officielle (STRID SA à
Yverdon).

RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (**dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.**). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage aura lieu chaque mardi après-midi.

Nous vous demandons de bien vouloir déposer les sacs conformes « Trier c'est valoriser » uniquement dans les containers prévus à cet effet, le mardi matin. Veuillez prendre note que les sacs au sol ne seront plus collectés. En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53.

Il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture.

Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site www.strid.ch.

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

**les mercredis 6 février, 15 mai, 7 août
et 6 novembre 2019**

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie. **Nous vous rendons attentifs au fait que le papier en vrac ne peut plus être déposé de cette manière dans la benne à papier. Vous devez placer votre papier soit dans un carton, un sac en papier ou préparer un paquet et l'attacher. Les cartons vides doivent être pliés.**

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Alarme feu, tél. 118

PROTECTION CIVILE

L'essai fédéral des sirènes fixes et mobiles aura lieu pour la Protection Civile le mercredi 6 février 2019 de 13h30 à 14 heures.

STATIONNEMENT VEHICULES

Tout stationnement de véhicules non immatriculés ou sans plaque est interdit sur le domaine public.

LOCATIONS COMMUNALES

**Centre villageois, Vieux Collège
Buvette du terrain de sport et refuge**

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13. Nous vous rendons attentif(ve) au fait que la buvette du terrain de sport ne pourra plus être louée de mi-mars à fin juin et de mi-août à fin novembre en raison des matchs de football prévus durant cette période de l'année.

PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs compagnons ne compromettent **la sécurité publique, par exemple en évitant de les laisser divaguer, en les attachant ou en les mettant sous la garde d'un conducteur, en les munissant de la puce électronique d'identification, en évitant qu'ils ne troublent le repos public pendant la nuit ou commettent certains dommages par leur besoins naturels trop souvent « proprement » ignorés par leurs maîtres sur la voie publique, à proximité des bancs publics, sur les parties herbeuses qui sont fauchées, dans les champs cultivés et pâturés par le bétail, dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !) et bien sûr chez votre voisin.** La Municipalité rappelle que des sacs sont à votre disposition à divers endroits dans la Commune !

SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit. Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. Pascal Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale se trouve au 1^{er} étage du bâtiment communal. Elle est ouverte pendant les heures d'ouverture du Contrôle des habitants, soit du mardi au jeudi de 10h00 à 11h45 et de 15h30 à 17h15, le vendredi de 10h00 à 11h45. Un beau choix de livres vous y attend. Le prix de l'abonnement est de CHF 20.- pour 50 livres.

TELESKI DU LAC DE JOUX SA

Nous vous informons que nous avons à disposition de la population de Ballaigues deux cartes journalières valables aux téléskis de l'Abbaye, ceci pour la saison 2018/2019. En cas d'intérêt, nous vous prions de vous présenter au bureau de l'Administration communale qui sera en mesure de vous remettre ces cartes, si disponibles. Après usage,

ces dernières doivent être retournées à ce même bureau.

VaudTax 2018

Veillez prendre note de la disparition du CD Rom au profit du téléchargement du logiciel relatif à la déclaration d'impôt depuis le site internet sur www.vd.ch/impots. Pour les administrés qui ne pourraient procéder à ce téléchargement, un nombre restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt ou auprès de la centrale (021/316.21.21).

EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux numéros de téléphone 021/843.80.80 ou 024/424.14.40 (Fondation Saphir à Yverdon-les-Bains).

CONGELATEUR COMMUNAL

Il y a encore quelques cases libres au congélateur de la Société de l'Agriculture. Les personnes intéressées peuvent téléphoner à Mme Claire-Lise Michaud, concierge, au numéro de portable 079/240.34.66.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe), téléphone 0800.01.12.91, info.biometrie@vd.ch, info.passeport@vd.ch.

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.

Guichet cartographique

Dès à présent, vous pouvez trouver un guichet cartographique de la Commune de Ballaigues sur le site Internet : www.ballaignes.ch ou sur l'adresse web : www.carto-plus.ch/ballaigues.